

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 mars 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Point 16 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité****Rapport du Secrétaire général****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 61/18 de l'Assemblée générale, en date du 28 novembre 2006, et de la résolution 1662 (2006) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) jusqu'au 23 mars 2007. Il porte sur les activités de la Mission depuis mon dernier rapport, daté du 11 septembre 2006 (A/61/326-S/2006/727). Au cours de la période considérée, des exposés oraux ont été présentés au Conseil de sécurité les 9 octobre 2006 et 5 février 2007.

II. Condition de sécurité actuelle

2. La violence liée à l'insurrection est passée par un maximum en septembre 2006 puis a faibli en raison des efforts intenses déployés pour assurer la sécurité et de l'arrivée de l'hiver. Le nombre d'incidents au cours des mois d'hiver a néanmoins été très supérieur au nombre enregistré les années précédentes et a été, par exemple, deux fois plus important en janvier 2007 qu'en janvier 2006. Ces violences ont fait 2 732 morts entre le 1^{er} septembre 2006 et le 25 février 2007. Depuis mon dernier rapport, on a constaté une nette augmentation des effectifs des forces d'insurrection prêtes à mener des opérations de combat classiques contre les forces de sécurité gouvernementales et internationales, ainsi qu'une nette évolution en ce qui concerne les tactiques employées et la formation des insurgés.

3. En dépit des pertes élevées qu'ils ont subies l'année dernière, il semblerait que les insurgés soient encouragés par leurs succès stratégiques plutôt que découragés par leurs échecs tactiques. Ils continuent à installer de nombreux barrages sur la



route qui relie Kaboul à Kandahar et à Herat et à prendre pour cible les hauts fonctionnaires et les chefs communautaires. Le responsable du Département des affaires féminines de Kandahar et le Gouverneur de la province de Paktia ont ainsi été assassinés en septembre et en octobre 2006, respectivement. Dans le centre et le sud-est du pays, les opérations militaires menées par les forces gouvernementales et internationales n'ont pu dégager la région que temporairement. La structure de direction des insurgés reste intacte en dépit de la capture ou de la mort d'un petit nombre de commandants de rang élevé.

4. Non seulement l'accord de paix conclu le 5 septembre 2006 entre le Pakistan et les Taliban du Nord Waziristan n'a pas empêché que cette région tribale soit utilisée pour préparer des attaques en Afghanistan, contrairement à ce qui était une des dispositions clefs de l'accord, mais en outre le nombre d'incidents a augmenté de 50 % à Khost et de 70 % à Paktika entre septembre et novembre 2006. De plus, ces incidents se sont accompagnés d'un développement des activités de propagande sous forme de lettres envoyées la nuit, d'enlèvements ciblés et de prêche par des mollahs itinérants. Les rapports font état de mouvements transfrontières dans les deux sens.

5. Le mécontentement de la population reste le principal facteur de l'intensification de l'insurrection, et s'explique par des nominations malencontreuses de la part des autorités, le népotisme tribal et la monopolisation du pouvoir par les tribus, ainsi que la marginalisation de ceux qui n'appartiennent pas aux groupes sociaux et politiques dominants. Compte tenu de la fréquence avec laquelle le Gouvernement central tolère les manquements en matière de gouvernance, la population a moins confiance dans sa capacité d'intervention et est prête à tenir les fonctionnaires responsables de leurs actes. De plus, lorsque le Gouvernement central a nommé un gouverneur capable, comme c'est le cas dans les provinces de Paktia, Uruzgan et Zabul, il ne leur a pas donné les moyens nécessaires pour préserver la bonne volonté qu'ils ont su créer.

6. Les communautés locales ont commencé à conclure des accords avec le Gouvernement et les insurgés de façon à limiter les dégâts provoqués par les combats. De tels accords ont ainsi été conclus dans les districts où sont présentes des forces dirigées par Zadran, dans les provinces de Paktia et de Khost, et dans le district de Narhai, dans la province de Kunar, où les anciens des tribus des deux côtés de la frontière avec le Pakistan ont négocié un pacte de non-agression. L'accord conclu en septembre 2006 avec des anciens du district de Musa Qala, dans la province de Helmand, qui prévoit entre autres que le district ne sera pas utilisé pour lancer des attaques en échange du retrait des forces militaires internationales à plus de 5 kilomètres à partir du centre du district, s'est traduit par cinq mois de relative stabilité. Toutefois, le 2 février 2007, les Taliban se sont emparés de Musa Qala. Au moment de la rédaction du présent rapport, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) avait donné au Gouverneur de la province, Asadullah Wafa, et aux anciens des tribus la possibilité de négocier un retrait avec les Taliban.

7. Au cours de la période considérée, le nombre d'attentats-suicide a atteint un niveau record (77 contre 53 au cours des six mois précédents). Vingt et un attentats se sont produits en septembre 2006 puis leur nombre est revenu à 15 par mois en moyenne vers la fin de l'année. Il n'en reste pas moins que 12 attentats ont été commis en janvier 2007, soit trois fois plus qu'en janvier 2006. Ces attentats

visaient principalement les convois militaires étrangers, mais aussi, et de plus en plus, les civils. Ils représentent le lien le plus visible entre l'insurrection et le terrorisme international. Un grand nombre de ces attentats a été financé depuis l'étranger et, d'après des sources de sécurité nationales et internationales, leurs auteurs ont été entraînés dans des camps situés hors d'Afghanistan par des éléments affiliés à Al-Qaida, parmi lesquels des Tchétchènes et des Ouzbeks ainsi que des Yéménites et d'autres ressortissants arabes. Sur les 12 auteurs identifiés d'attentats-suicide en janvier 2007, quatre n'étaient pas Afghans.

8. Le programme de renforcement de la paix dirigé par l'ancien Président Mujaddidi a obtenu un certain nombre de résultats auprès des combattants taliban de base, qui sont pour l'essentiel des Afghans déçus et manipulés par leurs chefs. Il a permis d'obtenir 2 761 déclarations d'allégeance à la République islamique d'Afghanistan à fin janvier 2007, mais la plupart de ceux qui ont prononcé ces déclarations ne sont pas des acteurs importants, et leur ralliement n'a eu qu'un impact négligeable sur l'insurrection. Les efforts de réconciliation sont probablement gênés par la présence d'informations dépassées sur la liste établie en application de la résolution 1267 (1999) du Conseil : plusieurs personnes figurant sur cette liste soutiennent le Gouvernement afghan depuis la fin 2001 alors que d'autres seraient décédées. Par ailleurs, les cadres de direction des Taliban ont sensiblement évolué, aussi bien au niveau central qu'au niveau provincial. La mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue en Afghanistan en novembre 2006 a été informée de ces problèmes et, dans son rapport (S/2006/935) le Conseil a recommandé de réviser la liste à partir des informations les plus à jour comme prévues par ces différentes résolutions. À cet égard, il importe de noter que dans sa résolution 1735 (2006), le Conseil prévoit, entre autres, la possibilité de rayer des noms de la liste.

9. Constitué à la suite de l'évaluation conjointe réalisée au cours de l'été 2006 (voir A/61/326-S/2007/727), le Groupe chargé de la coordination des politiques s'est réuni tous les deux mois au cours de la période considérée. Composé de hauts responsables afghans de la sécurité, de leurs homologues internationaux et de représentants des États Membres ayant une présence militaire significative dans les provinces d'Helmand, de Kandahar, d'Uruzgan et de Zabid, convoqué par le Président Karzaï et dirigé par son conseiller pour la sécurité nationale, il a coordonné une réponse stratégique au problème posé par l'insurrection dans ces provinces. Au cours des six derniers mois, il a commencé à fournir une véritable analyse globale de la situation et, de plus en plus, à recommander des mesures, comme par exemple la constitution d'une force de police auxiliaire dans les provinces peu sûres (voir la section IV ci-dessous). Sur sa recommandation, les Ministères des finances et de l'éducation ont consacré 18,5 millions de dollars et 1,5 million de dollars, respectivement, à des projets de développement dans les zones les plus directement concernées par l'insurrection. Afin d'assurer au Groupe une plus grande visibilité auprès des communautés victimes, le Président Karzaï a présidé une de ses réunions à Kandahar en décembre 2006.

10. Dans le nord de l'Afghanistan, la violence entre factions et la criminalité continuent de poser un réel problème aux autorités gouvernementales et de représenter un danger pour le personnel des organisations internationales d'aide. Les différends entre anciens chefs de faction se sont traduits par des incidents violents dans les provinces de Badakhshan, Faryab et Jawzjan. La lutte pour le contrôle des

sources de revenus, y compris les itinéraires utilisés pour le transport de la drogue, constitue probablement le principal motif de ces affrontements.

III. Évolution politique

A. Assemblée nationale

11. Les forces comme les faiblesses du Parlement ont été manifestes au cours de la période considérée. L'Assemblée nationale est devenue un lieu de débat animé sur toute une gamme de questions et un contrepoids de plus en plus puissant au pouvoir exécutif, alors que de nouvelles personnalités politiques sont apparues et que d'importants regroupements sont intervenus. Trois blocs multiethniques d'opposition regroupant des jihadistes, des parlementaires de gauche, des indépendants et des femmes se sont constitués : l'Indépendance nationale, l'Observateur national et le groupe Progressiste. Les blocs d'opposition ont de plus tendance à rédiger des programmes communs. En novembre, les dirigeants des groupes parlementaires et des partis politiques ont annoncé la formation du Conseil national unifié, autour de personnalités jihadistes, de gauche et ethnonationalistes. Le programme du Conseil prévoit un appui en faveur de la décentralisation et du fédéralisme, la régularisation de la présence des forces militaires internationales et le règlement des différends frontaliers. De leur côté, les dirigeants du groupe Indépendance nationale ont engagé des consultations sur un programme qui leur permettrait de transformer leur groupe parlementaire en un parti politique.

12. Ces mouvements tiennent au mécontentement suscité par le système de vote unique non transférable employé lors des élections de 2005, qui s'est traduit par un Parlement fragmenté, dominé par diverses personnalités. La Commission électorale indépendante a rédigé un amendement à la loi électorale qui prévoit l'élection d'une partie des membres du Parlement à la représentation proportionnelle. Cet amendement sera examiné par le Ministère de la justice législative puis soumis à l'Assemblée nationale pour adoption au cours des prochains mois. Bien que la transformation de la Commission électorale indépendante en un organisme d'État doté de son propre budget ait été menée à terme au cours de la période considérée, un déficit d'environ 11,5 millions de dollars persiste et pourrait menacer la planification des prochaines élections.

13. Les deux chambres du Parlement ont examiné et révisé les textes suivants : loi relative aux conseils provinciaux, loi sur l'incarcération, Code de justice pour mineurs, loi relative à la lutte contre les stupéfiants, loi sur l'environnement, loi relative à la Commission d'application de la Constitution, plan d'urbanisme de Kaboul et loi relative à la structure du Gouvernement. Le manque d'expertise en matière juridique nuit toujours à la qualité du travail parlementaire.

14. Le 31 janvier, une commission de la Chambre basse du Parlement a adopté une résolution de réconciliation nationale qui met l'accent sur la nécessité de la réconciliation et, entre autres, déclare que tous les partis politiques et tous les groupes belligérants associés au conflit, qui a duré pendant 25 ans, devraient bénéficier de l'immunité. Cette résolution, adoptée à la majorité, a ensuite été approuvée par la Chambre haute le 20 février 2007. Le Président Karzai a déclaré qu'il ne signerait aucun projet de loi contraire à la Constitution ou à la loi islamique

et affirmé que seules les victimes des violations des droits de l'homme ont le droit de pardonner les auteurs de ces violations.

B. Gouvernements provinciaux

15. La nomination récente de fonctionnaires qualifiés dans certaines provinces s'est traduite par une amélioration sensible de la sécurité, des services administratifs et du dialogue entre les populations locales et les autorités provinciales. Toutefois, d'anciens réseaux continuent d'exercer une influence aux niveaux provincial et de district, et ont souvent gardé le contrôle de sources illégales de revenus, même si un grand nombre de leurs chefs ont été démis des postes qu'ils occupaient dans l'administration ou les forces de sécurité dans leurs provinces d'origine. Dans de nombreuses provinces, les gouverneurs n'ont que peu de pouvoir et de moyens, alors qu'un manque de clarté au sujet du rôle des conseils de province a contribué à alimenter les tensions avec les élus. La corruption dans l'administration reste très préoccupante, et influence nombre de nominations aux niveaux des provinces et des districts.

16. Le fonctionnement des conseils varie d'une province à l'autre. D'une manière générale, les gouverneurs ne les consultent pas suffisamment, les administrations provinciales ne répondent pas à leurs demandes d'information et ils ne bénéficient pas d'un appui logistique et budgétaire suffisant. Néanmoins, quelques progrès ont été enregistrés dans la province d'Herat et dans la plus grande partie du nord du pays où les gouverneurs discutent de plus en plus des questions de développement, d'administration et de politique avec les membres des conseils provinciaux.

17. Seules 25 des 34 commissions provinciales de développement ont entrepris la préparation de plans de développement chiffrés et fixant des priorités. Les mécanismes budgétaires de même que les stratégies sectorielles élaborées au niveau central ne tiennent toutefois pas compte de ces plans et, pour faire en sorte que les priorités déterminées au niveau provincial puissent être financées, le Gouvernement a commencé par engager une réforme budgétaire afin d'assurer une répartition équitable des ressources des Ministères de l'éducation, de la santé et de la reconstruction rurale et du développement entre les provinces de Balkh, Kandahar et Panjshir.

C. Évolution au niveau régional

18. Les échanges commerciaux entre l'Afghanistan et ses principaux partenaires économiques de la région – la Chine, le Pakistan et la République islamique d'Iran – se sont développés et ont dépassé 2,5 milliards de dollars en 2006. Avec l'aide de l'Inde, le Gouvernement afghan a organisé à New Delhi, les 18 et 19 novembre 2006, la deuxième Conférence régionale de coopération économique pour l'Afghanistan afin d'encourager la coopération nationale en matière de facilitation du commerce et de transport, d'investissement, de production d'électricité et d'énergie et d'agriculture. La MANUA a participé à la préparation de cette conférence par l'intermédiaire des groupes consultatifs créés dans le cadre du Conseil commun de coordination et du suivi/Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. En décembre 2006, à l'occasion de la deuxième réunion de la Commission économique République islamique d'Iran/Afghanistan tenue à Kaboul,

les deux pays ont signé un mémorandum d'accord sur la coopération économique. L'Afghanistan a également signé des accords sur le transit de l'électricité avec le Kirghizistan, le Pakistan, la République islamique d'Iran et le Tadjikistan.

19. Les pays voisins ont apporté une assistance financière et technique très importante à la reconstruction de l'infrastructure. Des centaines de kilomètres de routes ont été construits et/ou remis en état, les systèmes d'irrigation et d'adduction d'eau ont été reconstruits, 3 hôpitaux et 10 écoles ont été construits et plusieurs institutions d'enseignement supérieur ont reçu des équipements de laboratoires, des manuels, des ordinateurs et d'autres matériels. La coopération technique a également été marquée par le lancement, en décembre 2006, par les Ministres afghan et pakistanais de la santé d'une campagne transfrontière de vaccination contre la poliomyélite, appuyée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la MANUA.

20. Les relations entre l'Afghanistan et le Pakistan restent toutefois tendues. Les engagements pris au début de la période considérée en vue de coopérer pour régler un certain nombre de problèmes transfrontières ne se sont pas encore pleinement concrétisés. Lors des entretiens qu'ils ont eu à Kaboul et à New York en septembre 2006, les Présidents Karzaï et Musharraf ont déclaré que la lutte contre l'insurrection et le terrorisme était prioritaire, et cette priorité a été réaffirmée par les Ministres des affaires étrangères des deux pays lors de leurs rencontres trimestrielles. L'organisation de *jirgas* (rassemblement de chefs tribaux et communautaires) consacrées à la paix a été décidée lors de la rencontre entre les Présidents de l'Afghanistan, des États-Unis et du Pakistan à Washington en septembre 2006. La mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue en Afghanistan en novembre 2006 a été informée de ces plans. Des commissions régionales ont été ensuite mises en place par le Pakistan et par l'Afghanistan mais, en dépit de ces efforts, l'organisation des *jirgas*, aussi bien sur le fond que du point de vue logistique, ne progresse que lentement et aucune date n'a encore été fixée pour leur tenue.

21. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial a eu des entretiens avec des représentants de haut rang au Pakistan afin d'encourager le développement du dialogue entre les deux pays au sujet de l'insurrection et de sa dimension transfrontière. Il semble qu'un certain nombre de questions pratiques pourrait donner lieu à une coopération plus étroite, comme ce fut le cas pour la campagne de vaccination contre la poliomyélite.

22. La Commission militaire tripartite, présidée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)/FIAS, a tenu, au Pakistan le 12 janvier 2007, sa vingtième session plénière qui a été principalement consacrée à l'amélioration de la coordination tactique. Elle a adopté le mandat d'un nouveau groupe de travail de la coordination opérationnelle, qui viendra s'ajouter aux trois sous-comités existants (sécurité des frontières, partage des renseignements militaires et lutte contre les engins explosifs artisanaux) et a entrepris la planification des opérations offensives préventives du printemps 2007.

IV. Institutions de sécurité

A. Démantèlement des groupes armés illégaux

23. Au cours de la période considérée, le démantèlement des groupes armés illégaux n'a que peu progressé. Le nombre d'armes remis aux autorités n'est pas encourageant, en dépit du lancement de la phase principale des opérations dans cinq provinces entre le 1^{er} mai et le 7 juin 2006. De septembre 2006 au 25 février 2007, seules 4 496 armes légères et armes lourdes ont été remises aux autorités. À la fin de 2006, le secrétariat conjoint du programme estimait que, dans les cinq provinces cibles, seuls les districts de Farkhar (province de Takhar) et de Kohistan 1 et Mahmud Raqi (province de Kapisa) avaient atteint les objectifs du programme. La certification de la réalisation de ces objectifs avait permis de libérer les fonds pour le développement prévus par le programme de démantèlement. Le faible nombre d'armes remises aux autorités et la lenteur de la mise en œuvre du programme de démantèlement, notamment dans le nord, s'expliqueraient en partie par la détérioration générale de la situation en matière de sécurité et par une moindre confiance dans la stabilité du pays.

24. Face à cette situation, les parties prenantes ont engagé un examen du programme de démantèlement. En septembre 2006, le Vice-Président Khalili a décidé la constitution d'un Groupe d'étude mixte, qui est parvenu à la conclusion que le Gouvernement devrait renouveler son engagement en faveur du programme, mettre l'accent sur les groupes armés illégaux engagés dans des activités criminelles, et faire preuve de souplesse s'agissant de l'attribution de projets de développement à des districts où ces groupes armés illégaux participent de façon constructive au programme. En novembre 2006, le Président Karzaï a organisé des réunions entre ministres, parties prenantes internationales et dirigeants jihadistes afin de débattre de l'état du programme et de la voie à suivre. Les recommandations du Groupe d'étude ont été reprises dans un plan d'action, approuvé par le Président le 7 février 2007, qui attribue au Conseiller pour la sécurité nationale un rôle de coordination au niveau ministériel et confie au Ministère de l'intérieur la direction de la mise en œuvre à terme du programme. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), par l'intermédiaire de son programme pour un nouveau début pour l'Afghanistan, sera chargé du renforcement des capacités du Ministère de l'intérieur et des autres ministères et départements concernés.

B. Forces de sécurité afghanes

Police nationale

25. Avec l'annonce par le Ministère de l'intérieur, le 13 janvier 2007, de la nomination de 40 fonctionnaires de police de haut rang, la réforme des traitements et de la structure des cadres dirigeants de la Police nationale afghane est désormais pratiquement terminée. Les dernières nominations reposent pour une large part sur les mérites des nouveaux titulaires. La réforme continue à présenter des difficultés : certains de ceux qui avaient été dans un premier temps proposés ne possédaient pas les compétences nécessaires, alors que d'autres nominations étaient motivées par des facteurs politiques. Les dénonciations de cas de corruption étaient généralisées, en particulier de ceux qui avaient été nommés à des postes lucratifs dans les zones de production de drogue ou le long des itinéraires de contrebande.

26. D'après le Ministère de l'intérieur, les forces de police comptent 61 879 personnes mais, en l'absence de vérification indépendante, de nombreux observateurs considèrent qu'il existe un écart important entre les effectifs théoriques et les forces effectivement présentes sur le terrain. Il faut espérer que la création d'une prime au mérite, qui en décembre 2006 était appliquée dans 29 des 34 provinces, contribuera à lutter contre la corruption.

27. Le programme de police auxiliaire (voir A/61/326-S/2006/727) a débuté dans les six provinces prioritaires concernées par l'insurrection, à savoir Farah, Ghazni, Helmand, Kandahar, Uruzgan et Zabul. Il a par la suite été étendu aux provinces d'Hérat, de Kunar, de Laghman, de Logar, de Nangahar, du Nuristan, de Paktia et de Paktika. Jusqu'à présent, 3 212 policiers auxiliaires ont été formés, équipés et déployés, 819 sont en cours de formation et 4 590 ont été sélectionnés et attendent de débiter leur formation. Le plan actuel prévoit la formation au total de 9 063 hommes d'ici au 1^{er} mai 2007. Après une période de formation de 10 jours, les recrues sont déployées spécifiquement dans leur région d'origine, mais intégrées à une chaîne unifiée de commandement et de contrôle sous la direction des chefs provinciaux de police. Les parties prenantes internationales, y compris la MANUA, suivent le déroulement du programme dans les diverses provinces, notamment les mécanismes de recrutement et de sélection afin d'éviter toute infiltration par des recrues dont l'allégeance irait à d'anciens chefs de milice locale plutôt qu'au gouvernement central.

28. Le même souci de sécurité est à l'origine de la création récente de la Police afghane de maintien de l'ordre civil, forte de 5 000 hommes, et disposant de moyens tactiques particuliers pour répondre aux troubles civils et aux situations d'urgence dans les zones urbaines et rurales du pays.

29. La Police nationale afghane reste dépendante du Fonds d'affectation spécial pour l'ordre public en Afghanistan, administré par le PNUD, pour ce qui est du paiement des traitements et d'autres formes d'appui financier. Le budget alloué au traitement des policiers reste sensiblement déficitaire, ce qui pose problème pour ce qui est de l'introduction du nouveau barème proposé, ainsi que du paiement des traitements et de l'appui logistique pour la police auxiliaire et la police chargée du maintien de l'ordre civil.

Armée nationale

30. Lors de la réunion du Comité mixte de contrôle et de coordination tenue à Berlin en janvier 2007, le Ministère de la défense a annoncé que l'Armée nationale afghane devait compter 64 000 hommes à la fin de 2008, soit 4 200 de plus que l'objectif actuel fixé par le Comité commun de coordination et de suivi. La formation a donc été intensifiée (2 000 recrues toutes les cinq semaines), et un ensemble de mesures d'incitation prévues en 2006 commence à entrer en vigueur, à savoir le relèvement de la solde (effectif depuis octobre 2006), l'introduction d'un cycle opérations-formation-permission plus réaliste et diverses mesures d'administration et de gestion.

31. En dépit de signe d'amélioration concernant la rétention des recrues et d'une forte poussée du nombre de recrues au cours des mois d'hiver, le nombre de soldats effectivement en poste reste préoccupant. Les effectifs théoriques déployés au quartier général, dans les cinq commandements régionaux et dans les structures logistiques, de formation et d'administration s'élèvent à 32 200 hommes, plus

7 500 hommes en formation, en congé-maladie ou en attente d'affectation alors que les effectifs réels s'établissent aux alentours de 25 000 hommes.

32. Si on excepte ces problèmes de main-d'œuvre et de matériel, l'Armée nationale afghane continue de réaliser des progrès satisfaisants et ce, en dépit des difficultés que pose la constitution d'une armée tout en ayant à mener parallèlement des opérations de combat. Le soutien logistique, les systèmes administratifs et le tissu même de l'armée sont de plus en plus satisfaisants. Surtout lors de l'opération Oqab menée à la fin de 2006, l'armée (et la police) ont planifié et exécuté des opérations conjointes complexes en tant que partenaires égaux avec la FIAS. Ce qui a donné au Ministère de la défense une nouvelle confiance dont il avait grand besoin.

C. Force internationale d'assistance à la sécurité

33. La dernière étape de l'expansion de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a pris fin au cours de la période considérée. Le 5 octobre, la FIAS a assumé la responsabilité des opérations de stabilité et de sécurité menées par les forces internationales dans tout le pays, y compris par un certain nombre d'anciennes forces de la coalition opérant dans l'est. Les effectifs totaux n'ont pas sensiblement varié, soit 35 460 hommes au 7 février 2007, auxquels il convient d'ajouter 8 000 hommes de la coalition sous commandement des États-Unis.

34. Cette expansion s'est terminée juste après l'opération Medusa, menée en septembre 2006, au cours de laquelle la FIAS a chassé des centaines d'insurgés qui s'étaient retranchés sur des positions dans le district de Panjwai, dans la province de Kandahar. L'opération Oqab, menée conjointement par l'armée afghane et la FIAS, a débuté en octobre et avait pour but de faciliter la liberté de mouvement le long de la route circulaire et de renforcer la sécurité dans « les zones afghanes de développement ». Bien que certaines de ses ressources restent toujours quelque peu insuffisantes, la FIAS continue de mener des opérations contre les Taliban, de poursuivre sur sa lancée dans les domaines où elle a enregistré des progrès, et de permettre un développement et des réformes en matière de gouvernance accélérés.

35. Les équipes de reconstruction provinciales restent un élément important de la stratégie de l'OTAN. Au cours de la période considérée, deux nouvelles équipes ont été déployées dans le Nuristan (États-Unis) et la province de Wardak (Turquie), portant leur nombre total à 25. La MANUA a participé aux cours de formation pour les responsables de ces équipes, et a participé fréquemment à des cours et des conférences de la FIAS pour les équipes provinciales. Elle appuie par ailleurs les efforts de la FIAS pour assurer une plus grande uniformité entre les différentes équipes et faire en sorte que leur action soit davantage en harmonie avec les nouveaux plans de développement provincial préparés par le Gouvernement.

36. La FIAS assure désormais la coprésidence de la Commission militaire tripartite et a fait du développement de la coopération opérationnelle entre les armées afghane et pakistanaise l'une de ses principales priorités. Un nouveau groupe de travail a été chargé de la coordination des opérations de sécurité le long de la frontière et une cellule pour le renseignement opérationnel, composée de représentants de l'Afghanistan, du Pakistan et de la FIAS, chargée de faciliter la mise en commun des renseignements militaires a été mise en place à Kaboul.

V. Droits de l'homme et état de droit

A. Droits de l'homme et parité hommes-femmes

Droits de l'homme

37. L'insécurité demeure le principal obstacle à la réalisation des droits de l'homme en Afghanistan. Les enseignants et les établissements scolaires continuent à être la cible d'attaques parfois meurtrières. Des affrontements dans le sud du pays ont provoqué des déplacements de population et affecté l'acheminement de l'aide humanitaire. D'après la Force internationale d'assistance à la sécurité, les violences liées à l'insurrection ont provoqué la mort de 134 civils entre octobre 2006 et janvier 2007.

38. Des civils ont été pris dans des tirs croisés au cours d'opérations de combat, notamment dans le sud. L'opération Meduse menée dans les districts de Zherai et Panjwai au Kandahar est particulièrement préoccupante, la Force internationale d'assistance à la sécurité étant accusée d'avoir tué 23 civils. La MANUA a interrogé des témoins et publié un rapport en décembre 2006 exhortant toutes les parties à défendre le droit humanitaire internationale et les droits de l'homme et à garantir la protection des civils. La Force internationale d'assistance à la sécurité a déclaré publiquement qu'elle considérait les pertes enregistrées parmi les civils comme son principal échec en 2006 et a annoncé que des mesures seraient prises pour limiter ces pertes.

39. Le 16 septembre 2006, le Président Karzaï a signé un décret présidentiel établissant un mécanisme transparent pour toutes les nominations à des postes de rang élevé, atteignant ainsi un jalon important du Pacte pour l'Afghanistan. Le 10 décembre, Journée des droits de l'homme, le Président Karzaï a lancé publiquement le Plan d'action pour la justice transitionnelle; il a également déclaré le 10 décembre Journée nationale du souvenir. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est inquiété publiquement de l'adoption par l'Assemblée nationale de la « Résolution de réconciliation nationale » (voir par. 14).

40. Des entraves à la liberté des médias continuent à être signalées. Le directeur de la radio et de la télévision publiques afghanes a donné sa démission, indiquant qu'il avait subi des pressions de la part du Ministère de la culture et de l'information pour modifier les émissions en faveur des programmes d'information gouvernementaux. Des syndicats de journalistes afghans ont fait part de la vive inquiétude que leur inspirent l'ingérence des milieux politiques dans les médias et la limitation de la liberté d'expression qui découlerait des amendements à la nouvelle loi sur les médias proposés au Parlement.

41. La proportion de détenus par rapport aux condamnés a augmenté dans la mesure où les tribunaux n'arrivent plus à faire face au nombre croissant d'arrestations. En novembre 2006, le Bureau du Procureur général estimait que 71 % des 6 000 détenus, ou plus, que comptait le pays attendaient d'être jugés. Une campagne de suivi de la détention arbitraire organisée conjointement par la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et la MANUA avait été lancée en octobre 2006 dans tout le pays, avec la coopération des Ministères de la justice et de l'intérieur et du Procureur général. D'après ses premières conclusions, bien souvent, les délais fixés pour la détention provisoire n'avaient pas été respectés, les suspects n'avaient pas eu droit à un avocat et des

aveux leur avaient été arrachés sous la torture et les mauvais traitements. Aussi bien la Commission que la MANUA avaient eu des difficultés à accéder à la Direction nationale de la sécurité et aux lieux de détention du Ministère de l'intérieur. En janvier 2007, la Commission et la MANUA ont institué une formation aux droits de l'homme pour les fonctionnaires de la Direction nationale de la sécurité.

42. Le Gouvernement continue à se heurter à d'énormes difficultés en matière de droits économiques et sociaux. L'insécurité alimentaire chronique, les difficultés d'accès à l'eau, le manque de dispensaires et d'établissements scolaires, notamment pour les femmes et les jeunes filles, ainsi que l'insécurité prolongée affectent la vie quotidienne de la population afghane. Malgré les progrès accomplis dans des domaines clefs comme les indicateurs de mortalité maternelle, l'Afghanistan figure toujours parmi les pays les plus démunis de développement humain.

Parité hommes-femmes

43. L'égalité entre les sexes ne progresse guère du fait de la persistance de la discrimination, de l'insécurité et des pratiques coutumières. Des femmes continuent à être victimes de crimes d'honneur de la part de membres de leur famille, notamment si elles ont été violées ou ont cherché à s'enfuir de chez elles. Les conclusions préliminaires de la campagne de suivi de la détention arbitraire menée conjointement par la MANUA et la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan indiquent qu'une forte proportion des femmes détenues le sont pour avoir transgressé les bonnes mœurs. Dans la principale prison d'Afghanistan, qui se trouve à Kaboul, près de 30 % des femmes détenues le sont pour des raisons qui ne constituent pas une infraction pénale, tandis que 30 % supplémentaires sont détenues pour adultère, en violation des normes nationales en matière de droit de la défense.

44. Les délibérations parlementaires concernant la suppression d'un certain nombre de ministères menacent toujours l'existence du Ministère de la condition féminine. Les fonctionnaires des bureaux provinciaux de ce ministère continuent à faire l'objet de menaces, notamment dans le sud, le sud-est et l'est du pays. Après l'assassinat du chef du Département de la condition féminine de Kandahar et après avoir subi des menaces, un certain nombre de départements ont interrompu ou réduit leurs activités.

45. Aucun progrès n'est à signaler en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, malgré l'envoi en Afghanistan au deuxième semestre de 2006 d'une mission d'experts du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

46. On retiendra, toutefois, quelques nouvelles encourageantes. Grâce aux efforts concertés de parties prenantes nationales et de la communauté internationale, la rédaction de la loi relative aux violences familiales est inscrite à l'ordre du jour du Gouvernement pour 2007. Un projet de politique d'équité entre les sexes visant à améliorer la représentation des femmes dans la fonction publique a été rédigé en 2006. Enfin, la publication prévue pour 2007 du Plan d'action national en faveur des femmes afghanes facilitera la mise en œuvre de stratégies pertinentes dans le cadre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, ainsi que l'intégration par les différents ministères de la problématique hommes-femmes dans leurs plans d'application respectifs de cette stratégie.

B. État de droit

47. La corruption généralisée du système judiciaire demeure extrêmement préoccupante. La nomination en 2006 d'un président de la Cour suprême et Procureur général favorable à la réforme est plutôt encourageante. Si des résultats tangibles, notamment l'établissement d'institutions judiciaires efficaces et non corrompues, sont nécessaires pour gagner la confiance du public, il convient de respecter le droit à une procédure régulière lorsque l'on cherche à démettre de leurs fonctions des personnes corrompues ou non qualifiées.

48. Toutefois, la capacité du Ministère de la justice demeure limitée, notamment celle des services de rédaction des lois qui sont débordés vu le nombre et la complexité des textes à rédiger, à examiner et à amender. Parmi ces textes figure le Code de procédure pénal, qui a été rédigé dans un environnement postconflictuel et qui aurait besoin d'être réformé.

49. En ce qui concerne la gestion des prisons, le manque de place dans les 11 prisons provinciales qui doivent héberger plus de 1 000 détenus, tel qu'identifié en novembre 2006 par le Ministère de la justice, est un problème qui n'a pas encore été résolu. En janvier 2007, le Département chargé des prisons centrales a annoncé qu'il avait terminé l'exercice budgétaire précédent avec un important déficit et que la plupart de ses employés dans les provinces n'avaient pas été payés depuis quatre mois. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a construit de nouveaux locaux à Balkh, Gardez et Paktia. D'autres établissements judiciaires, notamment des tribunaux pour les mineurs et les familles, sont en cours de construction à Jalalabad, Junduz et Lahman.

50. Des ONG nationales et internationales ont pu étendre leurs services d'assistance juridique, notamment dans les provinces, et les agents de la MANUA sur le terrain signalent que l'application des principes constitutionnels et juridiques s'en trouve renforcée. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a élargi son programme parajuridique et continue à prêter assistance aux centres d'orientation pour les femmes.

51. Compte tenu de la tendance des donateurs à établir des programmes hors du cadre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, ce qui gêne la coordination, la MANUA et les organismes des Nations Unies plaident en faveur d'une meilleure coordination stratégique de la réforme du secteur judiciaire et d'un transfert de responsabilités au Gouvernement afghan par le biais de la Stratégie. En décembre 2006, à Dubaï, la réunion pour la coordination de l'état de droit en Afghanistan a incité la communauté internationale à s'engager à nouveau à réformer le secteur judiciaire de l'Afghanistan. Un consensus commence à apparaître en faveur d'un mécanisme de financement multidonateurs ou d'un fonds d'affectation spéciale pour la justice, dans le cadre éventuellement du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan géré par la Banque mondiale. La communauté internationale aide les institutions judiciaires à mettre au point une stratégie de réforme du secteur judiciaire détaillée, qui permettrait d'atteindre les jalons fixés par la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan.

VI. Développement économique et social

A. Situation humanitaire

52. L'Afghanistan est toujours aux prises avec la sécheresse. Une reconduction de l'Appel commun lancé en octobre 2006 réclamant une assistance supplémentaire a porté à 119 millions de dollars des États-Unis la demande de fonds émanant du Gouvernement, de l'ONU et de ses partenaires. Cet appel couvre les provinces de Helmand, Khost, Kunar, Paktika et Parwan, les activités du Programme alimentaire mondial jusqu'en avril 2007 et des secours aux personnes touchées par le conflit dans le sud. L'insécurité et l'approche de l'hiver ont entravé l'acheminement des secours et compromis la capacité générale d'exécution des programmes. À ce jour, l'appel a été financé à 53 %. La plupart des fonds sont alloués à des secours alimentaires d'urgence, à l'approvisionnement en eau et aux services sanitaires. À la suite d'une mission effectuée en juillet 2006, par une équipe d'évaluation et de coordination des secours en cas de catastrophe des Nations Unies qui visait à renforcer la capacité nationale d'identification des principaux défis posés par la gestion des catastrophes, les fonctions du Département de la planification des secours ont été modifiées de façon à renforcer la capacité de coordination et d'évaluation de ce département, y compris au niveau provincial.

53. Plusieurs programmes de vaccination ont été exécutés par le Ministère de la santé publique avec l'appui de l'UNICEF et de l'OMS. En septembre 2006, une campagne nationale de vaccination contre la polio a permis de vacciner 7,2 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans. En novembre 2006, une autre campagne nationale d'éradication de la polio a touché 6 955 844 enfants de moins de 5 ans. Cinq cas de polio ont été identifiés à Uruzgan dans la région méridionale, portant le nombre total de cas pour 2006 à 31, tous survenus dans des provinces où le programme rencontre des difficultés en raison de l'insécurité.

54. Le déplacement de 15 000 familles dans le sud du pays a suscité de graves préoccupations humanitaires et les organismes des Nations Unies et des ONG ont été appelés à fournir une assistance dans des circonstances difficiles. Les dommages collatéraux causés par des opérations militaires ont obligé les agences humanitaires à axer leur action sur la protection des civils. La MANUA, avec l'appui du Gouvernement norvégien, va accroître sa capacité de coordination humanitaire, notamment la coordination entre les agences civiles et militaires et les ONG, en déployant du personnel supplémentaire dans les provinces.

55. Au total, 139 804 réfugiés afghans sont revenus dans le pays en 2006, soit une diminution sensible par rapport aux années précédentes. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est prêt à aider un total de 250 000 rapatriés afghans en 2007. À l'occasion d'un exercice qui s'est achevé en février 2006, le Gouvernement du Pakistan, en coopération avec le HCR, a comptabilisé 2 160 000 Afghans au Pakistan. Ces personnes ont reçu un certificat d'inscription. Le Gouvernement pakistanais a confirmé sa décision de fermer quatre camps de réfugiés dans la province frontalière du Nord-Ouest et dans le Balochistan. L'opération devrait démarrer le 15 avril et s'achever le 31 août 2007. Les résidents se verront offrir le choix entre retourner en Afghanistan ou se déplacer vers d'autres camps au Pakistan.

56. Ayant à l'esprit les recommandations formulées par le Conseil de sécurité dans son rapport sur la mission en Afghanistan de novembre 2006 (S/2006/935), le Coordonnateur des secours d'urgence par intérim s'est rendu en Afghanistan du 17 au 21 février 2007 pour évaluer la situation humanitaire en général et les mécanismes de coordination de l'aide humanitaire, notamment les relations entre les civils et les militaires, et pour identifier des moyens d'aider le Gouvernement et la MANUA à résoudre les problèmes humanitaires.

B. Économie et recettes du Gouvernement

57. Le taux d'inflation continue à diminuer et selon le Fonds monétaire international se situait fin 2006 en dessous de 4 %. Le déclin des cours internationaux de l'énergie et l'absence de pression à la hausse des loyers ont contribué à ce déclin. Qui plus est, la distribution en temps opportun par le Programme alimentaire mondial de denrées alimentaires indispensables a permis d'éviter une hausse des prix des denrées alimentaires pendant l'hiver. Le taux de change est demeuré stable, à quelque 50 afghanis pour 1 dollar des États-Unis. Les recettes fiscales du Gouvernement, qui se situaient au-dessus du niveau cible au premier semestre de 2006, ont enregistré une légère baisse au troisième trimestre, se situant juste en dessous de 6 milliards d'afghanis contre 6 milliards 610 millions au deuxième trimestre. Pour les neuf mois qui se sont achevés le 20 décembre 2006, les recettes fiscales se sont élevées à 17 milliards 980 millions d'afghanis.

58. Les dépenses allouées au développement ont augmenté grâce à l'amélioration de l'exécution et de la tenue de registres comptables, bien que le budget n'ait été approuvé que près de deux mois et demi après le début de l'année afghane. Compte tenu de l'évolution de la situation en matière de sécurité, le Gouvernement subit des pressions croissantes pour allouer davantage de fonds au secteur de la sécurité dans le budget de base. S'il cède à ces pressions, il risque de ne pas pouvoir faire face à toutes les dépenses opérationnelles indispensables sur ses propres ressources d'ici à 2010-2011.

C. Stratégie de développement

59. Les groupes consultatifs sectoriels constitués pour superviser chacun des huit secteurs de la Stratégie se sont réunis en octobre 2006 et en janvier 2007 pour examiner les progrès accomplis concernant les jalons énoncés dans le Pacte pour l'Afghanistan. Les groupes consultatifs donnent des orientations à 22 groupes et sous-groupes de travail technique ayant pour tâche d'élaborer des stratégies sectorielles pour la Stratégie nationale de développement. Le Gouvernement a pour ambition de présenter un certain nombre de stratégies sectorielles avant la réunion d'avril 2007 du Forum sur le développement de l'Afghanistan.

VII. Lutte contre les stupéfiants

60. La culture du pavot et l'économie de la drogue continuent à gagner du terrain. Si la stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants a donné de bons résultats dans certaines régions, son application est loin d'être satisfaisante pour des raisons telles que le manque d'attention à la promotion de l'état de droit et la lenteur avec laquelle

des cultures de substitution sont proposées aux cultivateurs. Si on s'attend à ce que la culture du pavot diminue dans les provinces septentrionales, il est probable que dans le sud elle continuera à augmenter.

61. Le trafic des stupéfiants affecte la reconstruction en minant l'état de droit, en encourageant la corruption au sein du Gouvernement et en incitant à la violence terroriste. À Helmand, des alliances entre trafiquants ont contribué à faire de cette région la principale région de culture du pavot en Afghanistan. Malgré les efforts faits pour renforcer les moyens des forces de l'ordre et l'aptitude du Groupe spécial de la justice pénale pour la lutte contre les stupéfiants à s'occuper des infractions liées à la drogue et des organisations criminelles, des ressources extérieures supplémentaires sont nécessaires.

62. Le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants, fonds créé par le Gouvernement en 2006 pour intégrer la lutte contre les stupéfiants dans les programmes gouvernementaux, a reçu 42 millions de dollars des États-Unis sur les 74 millions annoncés. À ce jour, 21 projets ont été approuvés, la plupart dans le domaine du développement rural et des moyens de subsistance de substitution. Compte tenu des difficultés rencontrées par ce fonds, du fait notamment de la faible capacité d'exécution nationale et des procédures administratives et financières, 1 million seulement de dollars des États-Unis ont effectivement été alloués pendant la période considérée.

63. En novembre 2006, le Ministère de la lutte contre les stupéfiants a créé un Fonds d'encouragement pour récompenser les six provinces ayant éradiqué la culture du pavot (à savoir Ghazni, Logar, Paktika, Paktya, Panjsher et Wardak). Chacune de ces provinces a reçu 500 000 dollars des États-Unis. Des fonds supplémentaires seront octroyés à huit provinces méritantes (Bamyan, Kabul, Kapisa, Khost, Kunduz, Laghman, Kumar et Parwan). Il est important d'augmenter le capital de ce fonds, de façon à motiver et récompenser les provinces faisant des progrès sensibles en matière de réduction de la culture du pavot.

VIII. Conseil commun de coordination et de suivi et coordination au sein du système des Nations Unies

64. Dans son rapport consécutif à la mission qui s'est rendue en Afghanistan en novembre 2006, le Conseil de sécurité a réaffirmé le soutien de la communauté internationale au Pacte pour l'Afghanistan. Toutefois, il a noté que, pour que le Pacte apporte des changements visibles à la situation des Afghans, il faudrait renforcer et rationaliser la coordination assurée par le Gouvernement. À cet égard, les responsables afghans et leurs partenaires internationaux font face à de multiples défis, dont la dégradation de la sécurité, la prolifération des activités et programmes menés par des acteurs disparates et des pressions politiques concurrentes de la part de l'Afghanistan et de l'étranger. S'il reste encore beaucoup à faire, des progrès sensibles ont été accomplis en ce qui concerne la coordination de l'assistance au peuple afghan.

65. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, le Conseil commun de coordination et de suivi est devenu le principal mécanisme de coopération entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale dans le cadre du Pacte pour l'Afghanistan. Le Conseil commun a tenu sa troisième réunion à Kaboul en

novembre 2006. Cette réunion, à laquelle a assisté la mission du Conseil de sécurité, a identifié les grandes priorités correspondant aux objectifs du Pacte pour l'Afghanistan. En premier lieu figurait la réforme du Ministère de l'intérieur, condition préalable indispensable pour assurer la stabilité dans le sud et le sud-est du pays. Parmi les priorités figuraient également l'efficacité de l'aide et le renforcement des capacités, le renforcement des institutions (notamment dans le secteur de la justice), la lutte contre la corruption, l'impunité et les stupéfiants. La réunion a souligné qu'il conviendrait d'évaluer en fonction des résultats obtenus les dépenses tant de la communauté des donateurs que du Gouvernement et de mettre en place une nouvelle stratégie pour le développement du secteur privé. Au cours de la troisième réunion, les pays nordiques ont siégé au Conseil par roulement.

66. La quatrième réunion du Conseil commun s'est tenue à Berlin les 30 et 31 janvier 2007, à l'occasion du premier anniversaire de la Conférence de Londres qui a lancé le Pacte pour l'Afghanistan, et a réuni de hauts fonctionnaires chargés des politiques dans les ministères des affaires étrangères. Les donateurs ont réaffirmé leur soutien au Gouvernement résolu à prendre en charge la sécurité, la reconstruction et le développement. Il a été convenu qu'il faudrait, pour améliorer l'exécution du budget, mieux aligner l'assistance des donateurs sur les priorités du Gouvernement et renforcer la capacité nationale. La réunion a passé en revue les réformes engagées par le Ministère de l'intérieur, soulignant que les pressions budgétaires représentaient une difficulté majeure. À l'appui des élections nationales de 2009, la MANUA a été chargée d'élaborer un plan d'action, en coordination avec la Commission afghane indépendante pour les élections et les donateurs. Le Conseil commun de coordination et de suivi a pris note des progrès accomplis en ce qui concerne les 11 jalons à court terme et a accepté de prolonger quelque peu les délais fixés pour trois de ces jalons. À la quatrième réunion, l'Espagne a été admise à siéger au Conseil commun.

67. La coordination de l'assistance humanitaire au niveau national s'est poursuivie sous les auspices du Vice-Président et par l'intermédiaire de la Commission nationale de réaction aux situations d'urgence et d'un secrétariat assuré par le Département de la préparation aux catastrophes et appuyé par la MANUA. Au niveau provincial, les efforts se poursuivent pour centraliser les activités de secours coordonnées par les équipes de gestion des catastrophes présidées par les gouverneurs provinciaux. Soucieuse d'assurer l'efficacité de ces mécanismes et consciente de l'impact croissant du conflit sur les civils, l'ONU a l'intention d'accroître sa capacité de coordination de l'aide humanitaire grâce au déploiement de personnel supplémentaire pour faire face à l'évolution de la situation et défendre les principes humanitaires.

68. Les bureaux régionaux et provinciaux de la MANUA continuent à œuvrer en faveur de la bonne gouvernance et d'une assistance au développement bien coordonnée et conforme aux priorités nationales. Ils continuent également à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires internationaux pour améliorer les services rendus à la population afghane dans son ensemble et à faciliter la coordination et le suivi, au niveau central, de l'exécution du Pacte pour l'Afghanistan. Les bureaux de la MANUA sur le terrain sont passés de 10 à la fin du processus de Bonn à 17 au total, dont 5 nouveaux bureaux de province ouverts, depuis août 2006, à Badghis, Khost, Kunar, Nimroz et Zabul.

IX. Fonctionnement de la Mission et appui

69. La MANUA demeurera présente dans 8 bureaux régionaux et prévoit de porter le nombre de ses bureaux de provinces de 7 (Badakhshan, Badghis, Faryab, Khost, Kunar, Nimroz et Zabul) à 11. Deux nouveaux bureaux de province devraient être ouverts d'ici à mai 2007 à Day Kundi et Ghor, respectivement, si les conditions de sécurité le permettent.

70. Les bureaux de province occupent des locaux mis en place par l'UNOPS pendant le processus électoral. Leur entretien est assuré sur la base des partages des coûts avec d'autres institutions des Nations Unies. Les bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran continueront à couvrir la dimension régionale du processus de consolidation de la paix. Afin de réduire les frais généraux, le bureau d'Islamabad partage des locaux avec le Service aérien d'aide humanitaire ONU/PAM et le bureau de Téhéran est situé dans l'immeuble des Nations Unies, qui est partagé par huit institutions du système.

71. L'élargissement du Groupe des conseillers militaires proposé dans mon dernier rapport (A/61/326-S/2006/727) a été approuvé par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale en décembre 2006. Un nouvel officier de liaison a été déployé et cinq autres sont en cours de recrutement. Pour le déploiement de ces officiers de liaison, la priorité est donnée aux nouveaux bureaux provinciaux. Cette augmentation des effectifs vise à renforcer la liaison avec les forces de sécurité afghanes et avec la FIAS.

72. En septembre 2006, un examen de la sécurité en Afghanistan a été entrepris pour évaluer la vulnérabilité du personnel et des biens des Nations Unies en attendant que la réforme du secteur de la sécurité porte ses fruits. L'expansion de la présence de la MANUA dans tous le pays exige le renforcement des mesures et des structures de sécurité, notamment dans les provinces du sud et de l'est. Il faudra aussi faire face aux incidences financières des besoins en matière d'atténuation des risques.

X. Observations

73. **Depuis mon dernier rapport, des progrès ont été enregistrés dans plusieurs domaines essentiels. Le Comité mixte de contrôle et de coordination a été, pour le Gouvernement et la communauté internationale, un instrument essentiel qui leur a donné la possibilité de s'engager à nouveau, politiquement, en faveur d'efforts coordonnés et intégrés de développement. Lors de la réunion de janvier, tous les participants ont réaffirmé que le Comité jouait un rôle de coordination clef entre le Gouvernement afghan et ses partenaires internationaux.**

74. **L'insurrection constitue toujours un défi important à l'autorité du Gouvernement et une menace pour les civils comme pour le personnel des organismes d'assistance. Au cours des derniers mois, les responsabilités de la communauté internationale du point de vue de l'assistance humanitaire et du droit international humanitaire et des droits de l'homme se sont amplifiées. Toutes les parties doivent garder présent à l'esprit la nécessité de protéger les droits de l'homme et la vie des civils.**

75. La constitution du Groupe d'action pour les politiques s'est traduite par une coopération beaucoup plus étroite entre le Gouvernement et les parties prenantes internationales en ce qui concerne la lutte contre les insurgés dans le sud. Un ensemble de mesures, telles que peut-être des initiatives pour assurer la réconciliation de divers groupes de la société, seront indispensables pour pouvoir tirer pleinement parti de son potentiel et assurer durablement la fourniture d'une assistance pour le développement. Il faut par ailleurs engager un programme exhaustif d'inspection des administrations provinciales et de district de façon à accroître le professionnalisme des personnels et à les tenir davantage responsables de leurs actes, tout en assurant la représentation de l'ensemble des principaux groupes et sous-groupes ethniques.

76. Les incidents survenus en janvier 2007 dans les provinces limitrophes du Pakistan ont été deux fois plus nombreux qu'un an plus tôt. Il est donc essentiel que les Gouvernements afghan et pakistanais coordonnent leurs efforts afin de limiter les incursions de forces d'opposition en Afghanistan. Certaines mesures adoptées par le Gouvernement pakistanais au cours des six derniers mois sont encourageantes, mais une action déterminée reste nécessaire.

77. L'achèvement des réformes actuellement en cours au Ministère de l'intérieur constitue une condition préalable au retour d'une paix durable en Afghanistan parce qu'elle permettra non seulement de créer une force plus compétente et davantage motivée pour prévenir les opérations d'insurrection et les infiltrations dans le pays, mais également de réduire le trafic de stupéfiants et de renforcer la confiance dans l'état de droit. Le suivi du comportement des nouveaux titulaires pendant une période initiale peut limiter les risques de récidive. Par ailleurs, le fait de doter la police d'un budget suffisant et de verser les traitements à la date prévue contribuera à accroître l'efficacité des forces de police et à réduire les départs.

78. Le Parlement a commencé à affirmer son indépendance et représente désormais un véritable contrepoids au pouvoir exécutif. La fourniture à l'Assemblée nationale d'une assistance technique sera essentielle pour permettre à ses commissions permanentes de mener à bien leur travail d'examen et de révision de la législation. Un nouvel engagement des donateurs est nécessaire pour que l'Afghanistan poursuive son processus de transition démocratique. Sans un nouvel apport de fonds, le budget des élections prévues en 2009 devrait être sensiblement déficitaire, ce qui aura probablement un impact sur la politique électorale.

79. Les progrès notables accomplis en matière de justice pendant la période de transition pourraient être menacés par l'adoption par les deux chambres du Parlement d'une résolution sur la réconciliation nationale pouvant conduire à l'amnistie des responsables de violations des droits de l'homme. Je me félicite du lancement, en décembre 2006, par le Président Karzaï, du Plan d'action pour la paix, la justice et la réconciliation, qui prévoit qu'aucune amnistie ne devrait être accordée aux auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et autres violations flagrantes des droits de l'homme, et trace les grandes lignes d'une feuille de route pour l'avenir. J'exhorte le Gouvernement afghan à poursuivre dans cette voie.

80. L'activité économique liée aux stupéfiants, qui tient à la fois à l'existence de l'insurrection et à l'échec de la gouvernance et de l'état de droit, représente

une grave menace pour la reconstruction et l'édification de l'Afghanistan. Toutes les parties prenantes doivent agir d'urgence de manière concertée pour renforcer la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants. La lutte contre la drogue en Afghanistan doit être considérée comme faisant partie intégrante de la stratégie générale destinée à mettre en place des institutions nationales saines et à rétablir la confiance de la population dans l'autorité du Gouvernement.

81. Le développement de la coopération régionale reste une priorité stratégique pour l'Afghanistan. Les cadres institutionnels mis en place à l'occasion des conférences régionales de coopération économique tenues à Kaboul et à New Delhi (et dans le cadre du Comité mixte de contrôle et de coordination) impliquent un engagement et un appui de la communauté internationale en faveur de la région.

82. La réaffirmation par le Président Karzaï de son soutien au programme de démantèlement des groupes armés illégaux intervient à un moment critique. Toutefois, ce programme n'atteindra son objectif que si le Gouvernement et les parties prenantes internationales coopèrent de bonne foi à son application. La fourniture d'un appui plus important au renforcement des capacités du Ministère de l'intérieur et, au cas par cas, d'un appui opérationnel par la FIAS sera indispensable, de la même façon que le Gouvernement doit être prêt à démettre de leurs fonctions tous ceux dont il est prouvé qu'ils ont des liens avec des groupes armés illégaux.

83. Les risques naturels et sanitaires et les situations de conflit constituent des défis majeurs. Pour atteindre les objectifs à long terme du Pacte, il est essentiel de renforcer les mécanismes de coordination humanitaire, y compris avec l'armée et les organisations non gouvernementales, afin de donner davantage de moyens aux autorités nationales.

84. La coordination entre les parties prenantes doit être renforcée à trois niveaux. Au niveau international, l'organisation chaque année d'un forum consacré au Pacte, tel que la réunion du Comité mixte de contrôle et de coordination tenue en janvier 2007 à Berlin, contribuera à assurer l'engagement politique et économique des donateurs à l'égard du Gouvernement afghan. L'organisation de réunions internationales sectorielles pourrait également faciliter la mise en œuvre du Pacte. Au niveau national, les représentants des ministères et de leurs partenaires internationaux aux réunions des groupes consultatifs et des groupes de travail de la stratégie de développement national de l'Afghanistan doivent être d'un niveau hiérarchique approprié. Au niveau provincial enfin, il importe de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités des structures publiques afin de leur permettre d'exercer un contrôle accru sur les questions de développement et les questions humanitaires, et d'orienter davantage l'action dans ces domaines. C'est au niveau provincial que la MANUA pourra le plus facilement contribuer à cette coordination par l'intermédiaire des nouveaux bureaux de province qu'elle envisage d'ouvrir si les conditions de sécurité le permettent.

85. L'Afghanistan et ses partenaires internationaux se trouvent une fois encore à un moment clef de la transition du pays. L'heure est venue pour la communauté internationale de reconfirmer son engagement en faveur de l'Afghanistan et d'agir rapidement pour consolider les résultats obtenus au

cours des six dernières années. La MANUA, agissant avec ses homologues afghans et internationaux, est bien placée pour fournir une aide afin de relever certains des défis auxquels j'ai fait référence dans le présent rapport. Au cours des prochains mois, elle devrait faire porter ses efforts sur la cohérence de l'engagement international à l'appui du Pacte pour l'Afghanistan; le renforcement de son rôle en matière de coordination humanitaire et de sa participation à la protection et à la promotion des droits de l'homme, y compris la surveillance de la situation des civils dans le cadre du conflit armé; et le développement de sa mission de bons offices par des actions en Afghanistan même, comme en faveur de la coopération régionale. Je recommande par conséquent que le mandat de la MANUA, qui vient à échéance le 24 mars, soit prorogé de 12 mois.

86. En conclusion, je voudrais remercier sincèrement le Conseil de sécurité et d'autres États Membres de leur appui permanent à l'Afghanistan. Je voudrais également rendre hommage à mon Représentant spécial, Tom Koenigs, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de ses organisations partenaires pour leurs efforts et la mission qu'ils continuent de mener dans des circonstances difficiles et de plus en plus dangereuses. Je leur suis reconnaissant de leur courage, de leur dévouement et de leur engagement.
